



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 11387

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que présentent les récentes recommandations de la Cour des comptes relatives aux musées nationaux, notamment celle, en matière de mécénat, visant à élaborer une « charte éthique du mécénat des musées nationaux » sur le modèle de la charte conçue par le musée du Louvre. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La réponse apportée par le ministère de la culture et de la communication au rapport définitif de la Cour des comptes « Les musées nationaux après une décennie de transformations 2000 2010 », publié en mars 2011, présente les observations du ministère de la culture et de la communication sur le rapport et les suites pouvant être données à ses recommandations opérationnelles. Sur la question spécifique du mécénat, la ministre de la culture et de la communication est attachée à l'élaboration d'une « charte déontologique » nationale, sur laquelle ses services travaillent, qui puisse devenir le document de référence du ministère.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11387

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6590

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2558